



TRANSFORMONS LE QUARTIER DES SENTES

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS





1 / Le quartier des Sentes, site
lauréat d'IMGP 3 : intentions,
périmètres et calendrier

2 / Une démarche inédite : faire
voter les habitant.es du quartier
pour les laisser décider

1. Le quartier des Sentes, lauréat d'IMGP 3 : intentions, périmètres, calendrier

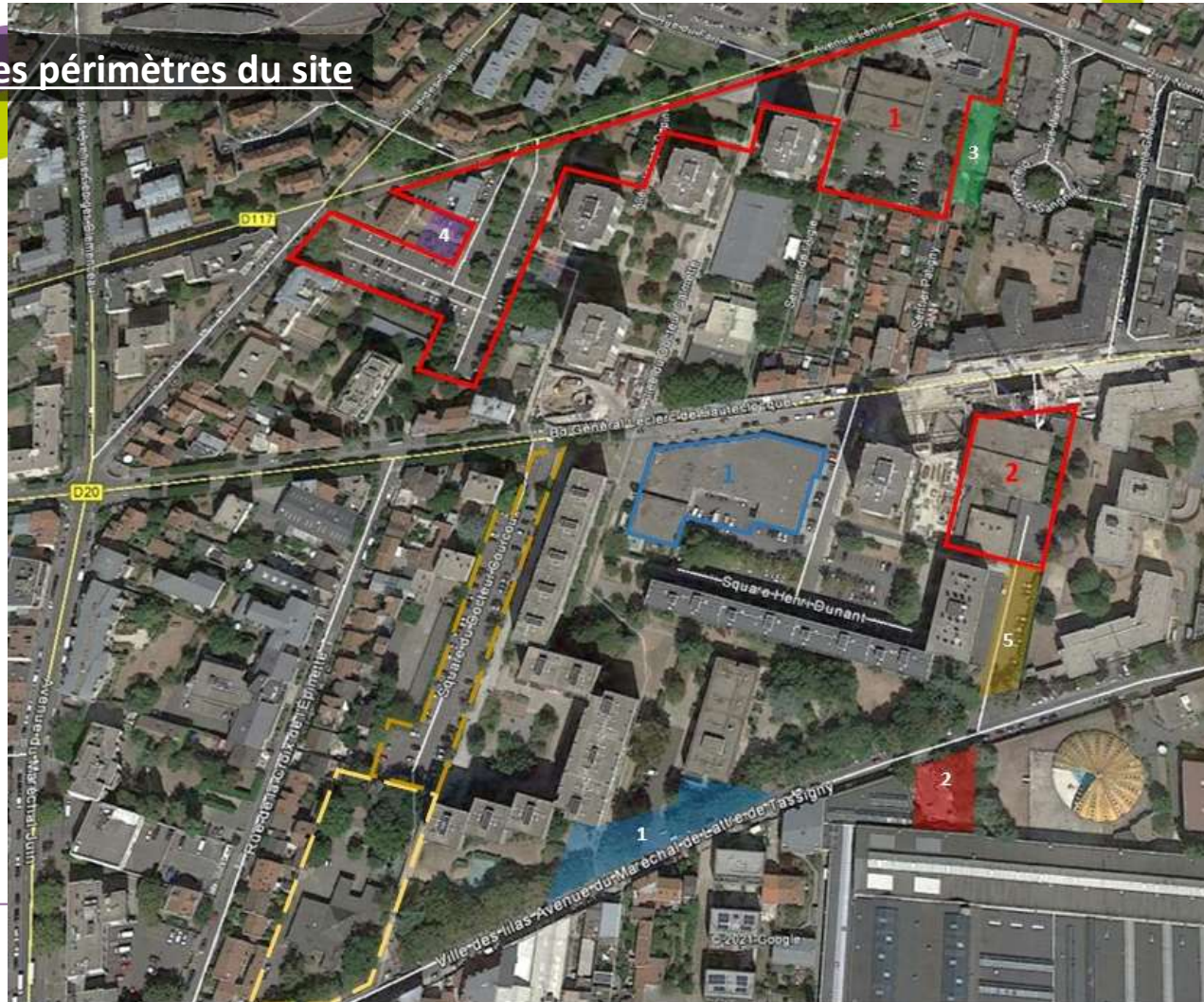


Refusant d'attendre une éventuelle décision de l'Etat accordant un financement ANRU pour agir sur le **quartier des Sentes**, **priorité de l'action municipale**, la Ville a inscrit le quartier parmi les sites candidats de la 3^{ème} édition d'*Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP)* afin d'initier une transformation de celui-ci et d'accompagner l'arrivée du métro et l'aménagement de son « pôle gare ».

➡ **Retrouver davantage de mixité au quartier des Sentes** est le fil conducteur des intentions de la Ville et des orientations données aux équipes :

- **Mixité sociale** avec la création de nouveaux logements, pour favoriser le parcours résidentiel des habitant.es du quartier et attirer de nouveaux habitant.es
- **Mixité fonctionnelle** par la modernisation des commerces existants, la création de nouveaux, l'installation de nouvelles activités, de nouveaux services, de nouveaux lieux de vie...
- **Mixité végétal / minéral** avec une promotion de la nature, une renaturation au profit d'espaces verts par la diminution de la place du stationnement automobile aérien (tout en maintenant un nombre de places suffisant pour les habitant.es)
- **Mixité des formes architecturales et des transitions urbaines** avec la création d'un bâti neuf, bien inséré dans le tissu existant, la recherche d'ambiances de cité-jardin et de sentes qui ont donné son nom au quartier...

→ Les périmètres du site



Légende

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Périmètres cessibles - foncier SSDH : | |
| 1 | 1. Front de rue de Paris |
| 2 | 2. Parking silo bld du Gal Leclerc |
| 1 | Périmètre de réflexion prioritaire - foncier SSDH - Centre commercial et son aire de livraison |
| 1 | Périmètre de réflexion - foncier SSDH - front avenue Mal de Latre |
| 2 | Périmètre de réflexion - foncier Ville - dépôt du service voirie |
| 3 | Périmètre de réflexion - foncier privé - emplacement réservé pour logements sociaux et terrain en cours d'acquisition par l'EPFIF |
| 4 | Périmètre de réflexion - foncier Ville - parking direction des services techniques |
| 5 | Périmètre de réflexion - foncier SSDH - parking arrière du 2 square Henri Dunant |
| Hors IMGP - site d'étude : | |
| 1 | square du Dr Courcoux - foncier SSDH |
| 2 | école maternelle Courcoux - foncier Ville - |



1. Le quartier des Sentes, lauréat d'IMGP 3 : intentions, périmètres, calendrier



INVENTONS
LA METROPOLE
DU GRAND PARIS **3**

➔ L'appel à projet *Inventons la Métropole du Grand Paris* (IMGP) 3, des étapes déjà franchies :

- **23/06/2021** : Bureau municipal validant le principe d'une candidature de site pour le quartier des Sentes
 - **Fin juin 2021** : Dépôt de la candidature de site auprès de la Métropole du Grand en partenariat avec Seine-Saint-Denis Habitat (propriétaire foncier de l'essentiel des parcelles concernées)
 - **01/12/2021** : Présentation du site et des orientations de la Ville au Préfet de la Seine-Saint-Denis
 - **02/03/2022** : Annonce officielle de la sélection du site parmi les lauréats
 - **19/05/2022** : Jury de la phase 1
- sur 12 équipes (promoteurs, urbanistes, architectes...) candidates, 4 ont été sélectionnées pour concourir en phase 2
- **13/01/2023** : Remise des offres finales

2. Une démarche inédite : faire voter les habitant.es pour les laisser décider



➔ **Concertation et dimension participative** constituent **une exigence incontournable** de la commande municipale.

La Ville a notamment demandé aux équipes de concevoir leur offre afin d'impliquer les habitants dans la conception du projet, de favoriser son appropriation et son enrichissement par les habitants.

La municipalité a également initié et exigé **une démarche inédite** dans les appels à projets IMGP : **faire voter les habitant.es du quartier pour qu'ils désignent le projet qu'ils souhaitent voir mis en œuvre**

➔ **le Maire s'est engagé à porter le choix des habitant.es** lors du jury final

➔ **Plusieurs actions seront menées en février / mars** pour préparer ce vote et inciter à la plus large participation :

- Une concertation ouverte à tou.te.s : les Lilasien.nes pourront s'exprimer via une plate-forme numérique dédiée et des registres de concertation sur les 4 projets présentés
- Une campagne (articles papier et numériques, boîtages, affichages, expositions, rencontres de proximité...) de communication et de mobilisation des habitant.es du quartier appelés à voter
- Une « revue de projets » pour permettre aux candidats de présenter leurs projets aux habitant.es

2. Une démarche inédite : faire voter les habitant.es pour les laisser décider



Ces actions devraient se dérouler selon le calendrier suivant :

- ➔ début février : article dans *InfoLilas* présentant la démarche et le calendrier de la concertation et du vote
- ➔ début février : lancement des outils de la concertation (plate-forme Internet dédiée et registres en Mairie, à la DGST et à l'espace Louise Michel)
- ➔ mi-février : distribution dans tous les logements du quartier des documents présentant les 4 projets en lice
- ➔ 2^{ème} quinzaine de février : réunions dans les immeubles pour répondre aux questions des habitant.es sur les projets et le processus de concertation / consultation
- ➔ début mars : distribution dans tous les logements du quartier d'un document précisant les modalités de la concertation et du vote + article dans *InfoLilas*
- ➔ 18 mars : « revue de projet »
- ➔ 25 mars : vote des habitant.es

2. Une démarche inédite : faire voter les habitant.es pour les laisser décider



➔ La « revue de projets »

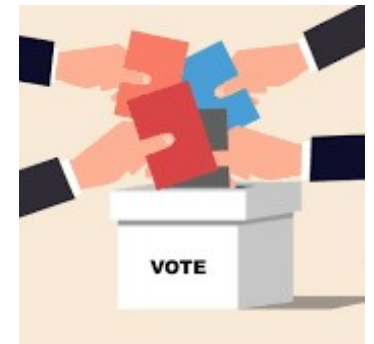
- **Date** : samedi 18 mars à l'école maternelle Madeleine Riffaud
- **Objectif** : permettre aux équipes candidates de présenter leurs projets / éclairer les habitants pour leur permettre de former leur vote
- **Déroulement** :
 - accueil par le Maire et les élus municipaux
 - Présentation orale de 15 mn de chacune des équipes pour détailler leurs projets
 - Temps d'échange de 2 h autour de stands tenus par chacune des équipes



2. Une démarche inédite : faire voter les habitant.es pour les laisser décider

➔ Le vote des habitant.es

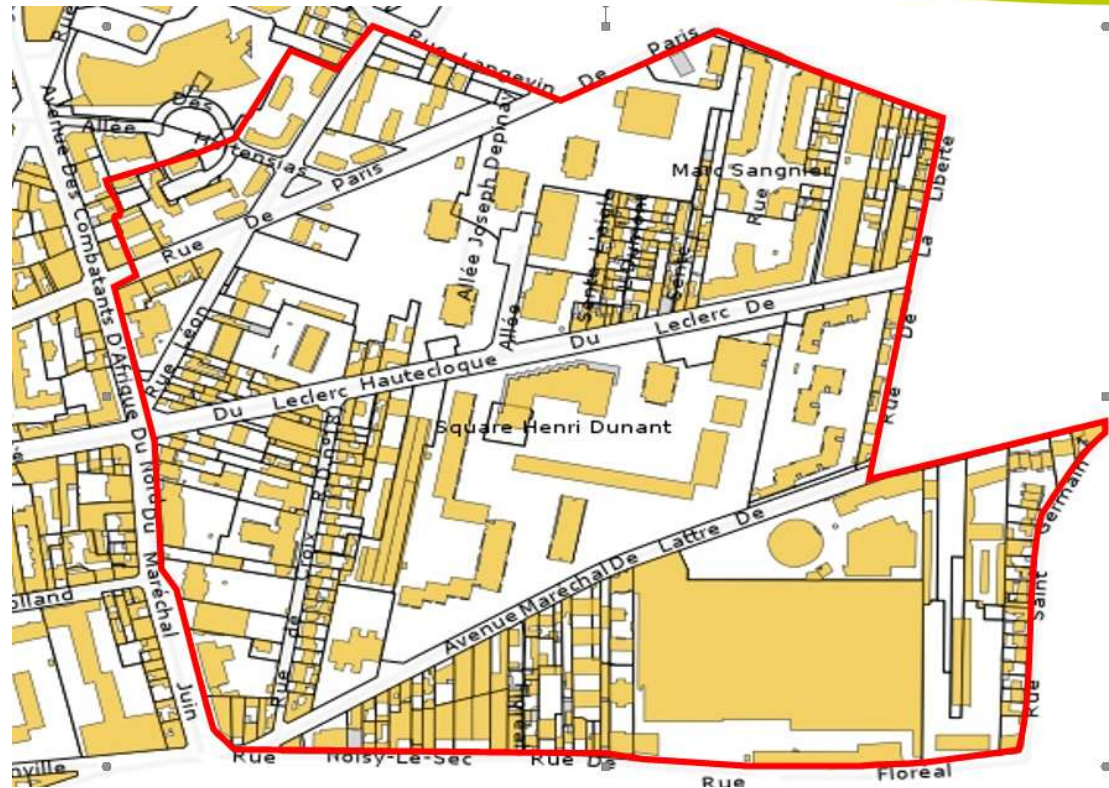
- **Date** : samedi 25 mars à l'école maternelle Madeleine Riffaud
 - **Objectif** : recueillir le choix des habitants du quartier sur le projet qu'ils souhaitent voir mis en œuvre
 - **Déroulement** :
 - seront électeurs l'ensemble des habitant.es du quartier inscrits sur les listes électorales ainsi que les habitant.es du quartier non inscrits sur les listes électorales, extra-européens et ayant entre 16 et 18 ans sur présentation de documents justificatifs
 - tenue du vote et dépouillement par les élu.es municipaux et des citoyen.nes volontaires
- Le Maire s'engage à porter, devant le jury IMGP 3 (fin avril), le choix des habitant.es issu de ce vote



2. Une démarche inédite : faire voter les habitant.es pour les laisser décider

➔ Seuls les habitant.es du quartier des Sentes (le périmètre ci-contre) peuvent voter

➔ La concertation, elle, s'adresse à l'ensemble des Lilasiens.ne.s





Merci de votre attention

A vos questions, interventions...